

IFLA Reports

Frédéric Saby

Le livre objet de liberté: aperçu sur l'activité pendant la seconde guerre mondiale, au sein du Comité consultatif de la Croix-Rouge pour la lecture des prisonniers et internés de guerre

Longtemps on a cru que la seconde guerre mondiale, de 1939 à 1945, avait entraîné, pour l'IFLA, comme pour tant d'autres organisations internationales, a fortiori à caractère intellectuel, une interruption totale des travaux. De fait, la dernière réunion du «conseil» – ancêtre de l'actuel congrès annuel – avant la guerre est celle de 1939; la suivante est celle de 1947 et fut longtemps présentée comme la reprise des activités de la Fédération.

Il n'en est rien. Les milliers de documents découverts au Secrétariat général, à La Haye, au cours de travaux de classement et inventaire des archives anciennes de la Fédération, suffisent à en témoigner. Ils sont la marque d'une intense activité de la Fédération, de 1939 à 1945, au sein du «Comité consultatif de la Croix-Rouge pour la lecture des prisonniers et internés de guerre».

Ces sept cartons de documents, cotés de WA 1 à WA 7 dans les archives de la Fédération à La Haye, donnent une vue d'ensemble très précise de l'action menée au cours de ces six années.

Le travail du Comité consultatif se fonde sur les rapports établis par les délégués de la Croix-Rouge lors de leurs visites dans les camps de prisonniers. Une collection, vraisemblablement complète, de ces rapports – pratiquement un par jour entre 1940 et 1945 – est conservée à La Haye. Les archives de l'IFLA possèdent également les documents relatifs à la mise en place du Comité; les comptes d'ouvrages expédiés dans les camps, ce qui permet de quantifier avec précision cette activité; et, *last but not least*, un très bel ensemble d'affiches destinées à porter à la connaissance du public les collectes de livres en faveur des prisonniers.

Cette activité, qui met en jeu d'autres organisations telles que la Croix-Rouge conduit à poser la question de la place de l'IFLA en leur sein, avec, en toile de fond, une interrogation: cette action, pour importante et utile qu'elle ait été, a peut-être donné à la Fédération, qui en était, en 1939, à dix années d'existence (1), l'occasion de se forger une véritable légitimité, aux côtés d'organisations aussi prestigieuses que la Croix-Rouge; légitimité dont elle avait besoin, à cause de sa seule décennie d'existence, pour affirmer son rôle au sein de la profession de bibliothécaire.

Une action en faveur de la lecture dans les camps de prisonniers de guerre avait déjà été organisée par la Croix-Rouge, pendant la première guerre mondiale, notamment à l'instigation du comité danois, qui jouissait, en la circonstance, de la neutralité de son pays. Quelque 400 000 livres avaient ainsi été distribués dans les camps et touchèrent environ 20 000 prisonniers.

Après la fin de la guerre, la Croix-Rouge prend une part active dans l'élaboration de la Convention de Genève relative aux conditions de détention des prisonniers de guerre. Le texte, promulgué en 1929, aborde largement la question des «secours intellectuels» aux prisonniers. L'article 17 de la Convention – reprenant en cela les termes de l'avant-projet, ce qui montre assez l'importance qu'on lui accordait – stipule que «les belligérants encourageront le plus possible les distractions intellectuelles et sportives organisées par les prisonniers de guerre». Un peu plus bas, l'article 39 donne les précisions pratiques:

»Les prisonniers de guerre seront autorisés à recevoir individuellement des envois de livres qui pourront être soumis à la censure. Les représentants des Puissances protectrices et des sociétés de secours dûment reconnues et autorisées pourront envoyer des ouvrages et des collections de livres aux bibliothèques des camps de prisonniers. La transmission de ces envois aux bibliothèques ne pourra être retardée sous prétexte de difficultés de censure«.

Une extension de ces mesures aux internés civils en temps de guerre est proposée par le Comité international de la Croix-Rouge, à la Conférence internationale de Tokyo en 1934. Ce projet n'a cependant pas eu le temps d'être ratifié par la communauté internationale avant 1939. Toutefois, l'accord officiel ou tacite de la plupart des belligérants fut obtenu.

C'est donc le texte de 1929, avec ses extensions aux internés civils, qui sert de fondement à l'action du Comité international de la Croix-Rouge pour la lecture des prisonniers et internés de guerre. La création du Comité, le 26 avril 1940, répondait au désir des gouvernements belligérants de voir se mettre en place une coordination efficace des secours intellectuels, qui s'en trouveraient ainsi naturellement intensifiés.

Les organisations fondatrices du Comité consultatif, en avril 1940, sont:

- le Comité international de la Croix-Rouge;
- l'IFLA;
- l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (YMCA),
- le Bureau international d'éducation;
- la Commission oecuménique pour l'aide spirituelle aux prisonniers de guerre;
- le Fonds européen de secours aux étudiants;
- la Mission catholique suisse en faveur des prisonniers de guerre: elle se joint aux six organisations fondatrices en novembre 1940.

L'IFLA figure en bonne place parmi les fondateurs du Comité, au point qu'A. C. Breycha-Vauthier, secrétaire adjoint de la Fédération, devient secrétaire du Comité consultatif.

Le Comité fonde son travail sur les rapports que les délégués de la Croix-Rouge établissaient, en l'occurrence sur la vie intellectuelle et spirituelle dans les camps, à chacune de leurs visites. L'ensemble des camps de tous les pays belligérants furent ainsi couverts, de 1940 à 1945. Ces rapports donnent un état détaillé, souvent sur plusieurs pages, des aspects intellectuels et spirituels de la vie des prisonniers: existence et importance de la bibliothèque, bien sûr, mais aussi fréquence des services religieux, organisation de cours par les prisonniers, montage de représentations théâtrales, etc. En conclusion de chaque rapport, un

état des besoins est établi (notamment en matière de livres) qui sert de point de départ au Comité consultatif pour ses collectes et expéditions.

Les collectes étaient parfois organisées par le Comité consultatif directement auprès de la population. Ce fut notamment le cas en Suisse, à partir de 1943, où une campagne par voie d'affiches, sous le titre *»Le livre du prisonnier«*, fut organisée, avec le soutien de la presse, auprès de la population. Plus de 1 200 000 livres furent ainsi recueillis (2). En France, le Comité national de la Croix-Rouge organisa une collecte du même type.

Le nom de chaque organisation membre du Comité consultatif était porté sur chaque affiche: celui de l'IFLA y figurait en bonne place, ce qui permettait ainsi à la Fédération d'accéder au rang de grande organisation internationale active au vu d'un public étendu, et d'asseoir ainsi une légitimité nouvelle dans le sillage de la Croix-Rouge et de son prestige.

Une importante quantité de livres provenaient également des dons consentis par les institutions naturellement liées au livre: bibliothèques (publiques et privées), instituts et organismes scientifiques, éditeurs et libraires.

Les expéditions dans les camps bénéficiaient des conditions particulières prévues par la Convention de Genève de 1929 en matière d'acheminement des secours vers les camps de prisonniers. Un droit d'importation en franchise fut ainsi reconnu, par les Douanes suisses, pour les ouvrages qui devaient ensuite être réexpédiés dans les camps.

Finalement, ce sont plus de douze millions de volumes qui furent expédiés dans les camps pendant la durée du conflit.

Les questions posées par la censure furent résolues par l'établissement de listes d'ouvrages interdits. Les sujets bannis étaient à peu près les mêmes pour tous les pays belligérants: politique (en particulier les ouvrages contenant des allusions aux régimes politiques en place), histoire contemporaine, littérature de guerre et romans d'espionnage, aéronautique, radiophonie, téléphonie. Dans les archives de la Fédération sont conservées des exemples de ces listes, avec souvent des références bibliographiques précises pour les livres interdits.

Au sein du Comité consultatif, l'IFLA avait constitué un véritable service international de recherches bibliographiques à l'intention des prisonniers, aboutissant, en quelque sorte, à un *»prêt inter-bibliothèques«* de guerre! Un prisonnier qui ne disposait pas de tel ouvrage dans la bibliothèque du camp rédigeait une demande écrite et nominative qui, par l'intermédiaire des délégués de la Croix-Rouge, parvenait au secrétariat du Comité consultatif – mais comment le distinguer du secrétariat de l'IFLA puisque, rappelons-le, tous deux étaient aux mains d'une seule et même personne, A. C. Breycha-Vauthier ... L'IFLA se chargeait d'effectuer la recherche bibliographique et de localiser un exemplaire qu'elle faisait parvenir au prisonnier demandeur par la voie habituelle des expéditions dans les camps.

La masse énorme de livres expédiés dans les camps posa inévitablement, à la fin de la guerre, la question de la récupération. Question d'autant plus vive que la pénurie de livres serait catastrophique dans les premières années de l'après-guerre, notamment pour les ouvrages universitaires. Or cette catégorie était assez largement représentée dans les ouvrages expédiés, à cause des cours, y compris de niveau universitaire, organisés par et pour les prisonniers dans les camps. Des

conventions avaient même été passées avec certaines universités, notamment britanniques, pour que des examens, donnant lieu à l'attribution de diplômes, soient organisés à l'intention des prisonniers.

La récupération fut difficile, ne fût-ce qu'à cause d'obstacles juridiques et diplomatiques. En particulier, la question de la propriété juridique de ces bibliothèques se posa avec acuité. Il semblerait qu'elle ait généralement été tranchée au coup par coup.

Diverses propositions furent faites: demander aux prisonniers d'abandonner leurs livres en faveur de la bibliothèque du camp; demander aux prisonniers d'emporter, lors de leur rapatriement, le plus grand nombre possible d'ouvrages de valeur, etc.

Le Comité international de la Croix-Rouge, à l'instigation du Comité consultatif, demanda leur avis aux gouvernements parties prenantes dans l'affaire.

C'est ainsi qu'un certain nombre de bibliothèques furent récupérées par les forces d'occupation alliées. D'autres furent transportées à Paris à l'initiative du ministère français de la guerre. Les membres du Comité consultatif décidèrent, alors, à la demande du gouvernement français, d'abandonner les ouvrages leur appartenant, au profit d'organismes français d'enseignement.

Le Comité consultatif se chargea également de rassembler à Genève les bibliothèques des camps, dès lors que ceux-ci les réexpédiaient. Il restituait ensuite ces bibliothèques aux organisations membres qui avaient permis leur constitution.

Il est particulièrement intéressant de souligner, dans cette phase de l'action du Comité consultatif, le rôle de son secrétariat, c'est-à-dire en fait, le rôle du secrétariat de l'IFLA. A son initiative fut créé un fichier commun des ouvrages, sorte de catalogue collectif, qui facilita la sauvegarde des travaux à caractère universitaire et scientifique effectués dans les camps puis, pour certains, confiés aux organisations membres du Comité consultatif. L'IFLA, ici, joue donc pleinement son rôle technique, mis au service de la communauté internationale.

Les travaux du Comité consultatif pour la lecture des prisonniers et internés de guerre furent, sans aucun doute, d'une importance réelle. Sans remettre en cause, bien au contraire, l'aspect humanitaire de cette action à laquelle l'IFLA prit une part non négligeable, il nous paraît surtout important d'en retenir la possibilité, que sut saisir la Fédération, d'asseoir sa légitimité, dans le sillage d'une organisation internationale unanimement reconnue: le Comité international de la Croix-Rouge.

Cette assise de légitimité, nécessaire pour une aussi jeune organisation que l'IFLA – dix ans à peine séparent le premier grand congrès de Rome et Venise, en 1929, du début du deuxième conflit mondial – se fit non seulement en direction des bibliothécaires de la Fédération mais aussi en direction du public, par la participation effective aux collectes ou par l'organisation des recherches bibliographiques en faveur des prisonniers. Finalement, c'est peut-être à cette seule occasion que le public se trouva en contact quasi direct avec l'IFLA et son secrétariat.

Cette activité pendant la guerre s'inscrit dans la droite ligne d'une série d'événements, tous marqués du sceau de la tragédie, qui ont jalonné la première

décennie d'existence de l'IFLA. Dans l'ordre chronologique, il s'agit de l'aide aux bibliothécaires allemands réfugiés, après l'arrivée d'Hitler au pouvoir (1933), et de l'aide aux bibliothécaires espagnols pendant la guerre civile (1936–1937).

La participation au Comité consultatif de la Croix-Rouge pour la lecture des prisonniers et internés de guerre vient, en quelque sorte, couronner cette décennie par une assise de légitimité, nouée dans la tragédie de la guerre. Cette légitimité nouvelle eut assurément pour effet de renforcer, aux yeux de la profession, qui ne pouvait que se reconnaître dans ce type d'action humanitaire, un rôle de la Fédération qui dépassait largement les simples préoccupations d'ordre bibliothéconomique, pour toucher à l'expression, au sein de l'IFLA, de l'identité des bibliothécaires.

Notes

1. L'IFLA a été fondée en 1927, mais les statuts ont été promulgués au premier congrès (Rome et Venise) en 1929.
2. Voici, à titre d'exemple, le résultat de la collecte à Genève, établi au 4 juin 1943. Le centre de ramassage est l'hôtel Métropole, siège du Comité international de la Croix-Rouge. 38 800 livres sont collectés, qui se répartissent en 5 697 livres à caractère religieux et 23 103 livres divers. 36 680 livres sont expédiés dans les camps et se répartissent en 30 980 livres divers et 5 700 ouvrages à caractère religieux.

About the author

Frédéric Saby is a student at the École Nationale Supérieure de Bibliothécaires Villeurbanne, France. Mr Saby is willing to answer further questions about IFLA's archives and can be contacted at 4 rue Nobel, 75018 Paris, France.

